

3. Mettre en place une aide décentralisée en maisons de quartier en matière de santé mentale

1. Contexte et description

Notre pays fait face à d'énormes défis dans ses efforts visant à promouvoir le bien-être psychologique de sa population, à prévenir les problèmes de santé mentale chez les groupes marginalisés et vulnérables, à traiter et à soigner les personnes atteintes de troubles psychiatriques, et à faciliter leur réadaptation sociale. On estime en effet à 1 sur 4 le nombre de personnes qui connaîtront des problèmes de santé mentale au cours de leur vie.

Dans de nombreux cas, les soins de proximité organisés notamment par les services de santé mentale semblent offrir une meilleure qualité de vie et susciter davantage de satisfaction chez les patients et leur famille que les soins hospitaliers traditionnels. Pour les intervenants en santé mentale, il ne s'agit plus seulement d'« avoir » des partenaires pour le soin, mais d'« être » partenaires de la prise en charge d'une personne, avec elle et son environnement (familial, institutionnel, social). Parallèlement, les besoins des usagers évoluent : ils demandent à être de plus en plus entendus, considérés, voire intégrés, dans les pratiques des professionnels.

La psychologie communautaire combine ces divers éléments en instaurant une approche intégrative, considérant la personne indissociable de son environnement et visant à renforcer la capacité des individus à développer leurs compétences, leurs ressources et ainsi acquérir plus de contrôle dans les décisions qui les concernent (empowerment).

Les psychologues communautaires travaillent au plus près des lieux de vie des personnes, notamment au sein de maisons de quartier, mais également dans le cadre d'un travail de rue. L'accompagnement psycho-socio-éducatif gratuit qui y est proposé accorde la priorité aux populations vulnérables et se réalise sur le long terme, en partenariat avec les acteurs communautaires locaux. La démarche mise en place veillera à améliorer la qualité de vie de ces personnes afin d'augmenter leur autonomie, de favoriser le maintien dans leur milieu de vie et d'améliorer ainsi la cohésion sociale au sein des quartiers précarisés. La volonté est également que cette action facilite la communication entre les institutions sociales et les structures médicales.

2. Publics cibles

Toute personne fragilisée psychologiquement ou souffrant d'une problématique de santé mentale.

3. Parties prenantes

Les administrations communales, CPAS ou services actifs en matière de santé mentale qui mettent à disposition le(s) psychologue(s) communautaire(s).

Les partenaires (milieux hospitaliers, associations, services psychiatriques, services de santé mentale...) qui peuvent apporter un soutien ou vers qui peuvent être orientées les personnes en fonction de leurs besoins.

4. Mise en œuvre

- Définir le projet : service porteur, partenaires/réseau, heures de passage ou de permanence, lieux desservis, matériel et aménagements nécessaires, budget nécessaire, prévoir un espace confidentiel pour les entretiens individuels.
- Trouver les fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet et introduire les demandes (aides à l'emploi pour les éventuels engagements, participation aux appels à projets wallons, communautaires, fédéraux, de la Fondation Roi Baudouin, participation des pouvoirs locaux, des services partenaires...).



- Trouver un local ou plusieurs pour y organiser les entretiens (et les aménager).
- Assurer une promotion claire du service, tant auprès des habitants que des services partenaires.

5. Conditions de réussite

- Le psychologue communautaire doit être disponible, à l'écoute, compétent ; il doit veiller à aller à la rencontre des personnes, créer des liens de confiance, susciter l'expression des besoins ; il doit disposer d'un réseau solide susceptible de le soutenir ou vers qui réorienter les usagers.
- Assurer une ouverture ou un passage suffisants du psychologue, un accueil convivial.
- Disposer d'un budget nécessaire pour le bon fonctionnement du service et l'entretien des locaux.
- Faire évoluer l'offre de services en fonction des attentes et des besoins des bénéficiaires, notamment en persuadant d'autres partenaires de se joindre à la dynamique ou encore en menant des activités attractives et pertinentes.

6. Pratique exemplative

La psychologue communautaire engagée par le PCS de **Mons** intervient dans les sept maisons de quartier de la Ville où elle dispose d'un local pour recevoir les personnes en toute confidentialité. Elle y travaille à temps plein, passant un maximum de journées complètes au sein de chaque maison de quartier. Ainsi, elle peut planifier les rendez-vous et disposer de temps lui permettant d'aller à la rencontre des personnes de manière informelle (travail de rue, accueil, participation à certaines activités de groupe). La place privilégiée au sein des maisons de quartier et la méthodologie d'intervention basée sur le tissage du lien de confiance permettent à la psychologue d'être le professionnel de référence pour accompagner les personnes fragilisées. Elle devient l'interlocutrice de première ligne privilégiée dans le domaine de la santé mentale, intervenant à la demande des personnes, mais également des équipes des maisons de quartier, des institutions partenaires, ou de sa propre initiative. Même si la psychologue reste présente auprès des personnes sur le long terme, sa mission est de pouvoir mettre en place les relais nécessaires pour que la prise en charge soit globale et la démarche de soin complète.

